



Licence professionnelle Modèliste industriel

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Modèliste industriel. 2015, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02038800

HAL Id: hceres-02038800

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038800>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Modéliste industriel

- Université Lumière - Lyon 2

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, sciences du langage, arts

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Modéliste industriel* fait partie de la filière Mode de l'Université Lumière - Lyon 2 (« Université de la mode »). Elle a été créée en 2007, la formation en tant que telle a été mise en place en 1993 à la demande des industries du secteur, très présentes sur le territoire. Elle est dispensée sur deux sites, à Lyon et à Roanne, dans le cadre d'une convention bilatérale entre l'Université Lyon 2 et CREATECH, organisme de formation du secteur textile et habillement basé à Roanne. Elle est conçue pour former des employés qualifiés et des cadres intermédiaires exerçant dans les entreprises de la mode, de l'habillement et du textile (mode, modéliste, contrôleur qualité, assistant chef de produit, etc.).

La LP *Modéliste industriel* s'effectue dans le cadre d'un contrat de professionnalisation d'une durée d'un an. Le volume horaire des cours est de 426 heures d'enseignement et de 134 heures en projet tuteuré. Les étudiants sont présents en entreprise à hauteur de 75 % du temps de formation.

Avis du comité d'experts

La LP *Modéliste industriel* est présentée comme une des deux spécialités de la LP *Habillement, mode et textile*, l'autre spécialité, selon le dossier, étant celle de *Coloriste/infographiste*. La réglementation relative à la licence professionnelle pour le précédent contrat ne prévoyait pas de possibilité de mise en place de spécialité pour ce type d'offre de formation. Il conviendra à l'avenir d'être vigilant concernant la communication sur cette LP.

Au-delà de ce point d'affichage, la LP *Modélisme industriel* et la LP *Coloriste/infographiste* (évaluée par ailleurs) constituent un parcours unique en France dans la préparation à des qualifications liées aux métiers de la mode. Ces deux formations fonctionnent de manière identique, sous la forme de contrats de professionnalisation, autour d'un socle pédagogique commun, ce qui témoigne, d'une part, de leur proximité du fait de la similarité des modalités de mise en œuvre et du secteur professionnel concerné et, d'autre part, de leur complémentarité, les qualifications visées étant différentes bien que relevant toutes des métiers de la mode, de l'habillement et du textile.

La convention bilatérale établie entre la LP *Modélisme industriel* et l'organisme CREATECH qui réunit de nombreux professionnels du secteur garantit une très bonne insertion dans l'environnement socio-économique local. En revanche, aucune interaction réelle avec l'université n'est mentionnée. La formation paraît fonctionner en totale osmose avec le milieu industriel local, sans apport de ressources universitaires, à l'exception de la présence d'enseignants académiques au sein de l'équipe pédagogique, toutefois pour un volume horaire d'enseignements très faible (76h) qui représente 14 % du volume horaire global de la formation (560h réparties entre cours et travaux dirigés).

La structure de la formation est lisible et répond aux objectifs visés. Une unité d'enseignement (Communication et culture mode) est mutualisée avec la LP *Coloriste/infographiste*. Les enseignements les plus théoriques (culture, mode, anglais et marketing) sont dispensés au cours du S1, alors que le S2 est consacré à la réalisation d'un projet tuteuré et d'un projet en entreprise, chacun faisant l'objet d'une UE spécifique.

Le suivi des diplômés est assuré à la fois par l'université et par CREATECH. L'insertion professionnelle paraît correcte : à titre d'exemple, pour la promotion 2012-2013, 82 % des 21 diplômés ont une activité professionnelle, les emplois mentionnés correspondent parfaitement aux objectifs de la formation. Les poursuites d'études sont pratiquement inexistantes : un étudiant en 2012 et deux en 2013. On regrette cependant que l'insertion professionnelle ne soit pas mesurée pour les sortants de 2011 et 2012.

Le pilotage de la formation n'est que peu développé. Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an, associant les enseignants universitaires et les professionnels et industriels du secteur impliqués dans le cursus d'études et le suivi des projets professionnels des étudiants. Ses travaux portent essentiellement sur la prise en compte des exigences et des besoins du secteur professionnel en vue d'une évolution de la maquette pédagogique. Il est dommage que les réflexions menées par cette instance ne questionnent pas plus largement la mise en œuvre de la formation. Par ailleurs, il est regrettable que les représentants des étudiants ne siègent pas au conseil de perfectionnement et qu'une évaluation formalisée des enseignements par les étudiants et les anciens diplômés ne soit pas prévue.

Les effectifs sont stables (en moyenne 20 étudiants). Ils sont volontairement limités afin de garantir une mise à disposition satisfaisante des équipements techniques et informatiques. L'attractivité de la formation est réelle : en moyenne 65 % des inscrits proviennent d'une autre région que la région Rhône-Alpes. Le taux de réussite est remarquable (proche de 95 %).

Éléments spécifiques

Place de la recherche	Aucune place n'est faite à la recherche, même pas à la recherche industrielle. Bien que l'objectif premier de la formation concerne la professionnalisation, il paraît souhaitable qu'une place plus large soit offerte à un travail de production créative de la mode, notamment pour traiter un des objectifs énoncés « créer et communiquer en répondant aux attentes des consommateurs ».
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est la raison d'être et le moteur de cette formation, créée en réponse à une forte demande des industriels. Des entretiens sont régulièrement organisés avec les étudiants afin de les accompagner dans leur projet professionnel. Le contrat de professionnalisation et les partenariats avec le monde industriel assurent une excellente insertion professionnelle.
Place des projets et stages	Les étudiants réalisent un projet tuteuré et un projet en entreprise. Le travail en entreprise est régulièrement soutenu par un livret de suivi rempli par le tuteur professionnel.
Place de l'international	Aucune action à l'international n'est envisagée, ce qui est regrettable dans le contexte de globalisation de l'industrie textile (tant au niveau créatif qu'au niveau professionnel). Il faut cependant prendre en compte que le contrat de professionnalisation ne facilite pas la mise en œuvre d'échanges au niveau international.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les étudiants recrutés sont titulaires d'un baccalauréat professionnel suivi d'un BTS. La possibilité d'intégrer des étudiants provenant d'autres filières devrait être étudiée. On remarque par ailleurs que la totalité des étudiants sont des femmes (deux étudiants hommes sur 59 inscrits pour les trois dernières années). Une réflexion sur ce constat devrait être menée.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation est dispensée en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation qui n'autorise qu'une faible présence à l'université. Une démarche de VAE existe au niveau de l'université. La formation prévoit l'enseignement de l'anglais. Le dossier ne traite pas de la place du numérique.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation sont clairement précisées. Les étudiants sont évalués par des jurys composés d'universitaires et de professionnels, sur la base d'une présentation orale du projet tuteuré et d'une soutenance du projet en entreprise. Les UE sont notées dans le cadre du contrôle continu, à la fois par les professionnels et par les enseignants universitaires.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'étudiant dispose d'un livret de suivi assurant le lien entre l'université et l'entreprise. Des rendez-vous réguliers entre les différents acteurs concernés permettent de mesurer son évolution.

Suivi des diplômés	Le dispositif de suivi des diplômés est fragile. On regrette notamment que les données fournies ne concernent que les diplômés de 2010 et 2013.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un travail est à conduire afin d'amplifier les missions du conseil de perfectionnement, d'établir un bilan d'autoévaluation formalisé et d'associer les étudiants aux instances de suivi de la formation.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Forte adéquation de la formation aux besoins du secteur professionnel.
- Liens étroits avec les entreprises, grâce aux échanges réguliers entre les responsables de la formation et les tuteurs des étudiants dans le cadre de l'alternance.
- Unicité de la formation au niveau national.

Points faibles :

- Place très réduite des universitaires dans l'équipe pédagogique.
- Déséquilibre entre la durée de la présence en entreprise (80 %) et la durée de présence à l'université (20 %).
- Manque de données relatives à l'insertion professionnelle des diplômés.
- Fragilité du dispositif de suivi de la formation.
- Peu de prise en compte des aspects créatifs des métiers visés.
- Absence totale de la recherche, y compris dans ses dimensions industrielles.

Conclusions :

Il s'agit d'une formation qui répond de manière satisfaisante à ses objectifs professionnalisants. Cependant on constate un déséquilibre important entre la place faite aux études (25 % de la durée de la formation) et la présence en entreprise. Une évolution vers une structure basée sur un volume accru d'enseignements universitaires permettrait de mettre en place un cursus ouvert sur les processus créatifs et sur le contexte plus large du secteur de la mode. Cela pourrait conduire, par exemple, à partager certains enseignements avec la licence *Arts plastiques* du champ *Lettres, sciences du langage, arts*. Une telle mesure serait de nature à rendre plus lisible l'insertion de la LP *Modéliste industriel* dans le champ.

La formation gagnerait en outre à inclure un nombre plus élevé d'enseignants issus de l'université dans l'équipe pédagogique afin de marquer plus clairement sa différence avec une formation purement technique. Plus globalement, il serait souhaitable que l'université soit davantage une réelle force de proposition dans le pilotage de la LP qui reste perfectible.

Observations de l'établissement

HCERES – RAPPORT D’EVALUATION – Observations de portée générale

Mention : **Licence Professionnelle Modéliste Industriel**

Observations de portée générale :

- Les licences professionnelles « Coloriste Infographiste » « Modéliste Industriel » ont fait l’objet d’arrêtés d’habilitation différents et sont bien enregistrées de deux manières distinctes au registre RNCP. En revanche, elles se rapportent toutes les deux à même dénomination nationale « Habillement, Mode et Textile » de la nomenclature. Dans la mesure où elles mutualisent un certain nombre d’Unités d’Enseignements, nous avons utilisé les termes de « mention » (comme ce sera le cas pour le prochain contrat, depuis l’arrêté du 27 mai 2014) pour désigner la dénomination nationale, et indifféremment « spécialité » ou « option » dans le dossier d’auto-évaluation (qui prendront la dénomination de « parcours » dans le prochain contrat), sans que cela ne fasse référence à des notions réglementaires.
- Les aspects créatifs et la culture de mode sont bien aussi les objectifs de la formation, qui, en plus d’être technique, et particulièrement reconnue en cela, comprend un certain nombre de cours dispensés par l’université permettant une ouverture aux aspects créatifs et internationaux de la mode, surtout dans son aspect contemporain.
- L’université assure bien son rôle de pilotage de la formation et de force de proposition sur les enseignements grâce à un suivi régulier de la formation sur le choix des enseignants, sur le contenu des enseignements, sur les projets tuteurés, et par des rencontres régulières avec l’ensemble de l’équipe pédagogique - y compris les professionnels et les entreprises – et avec les étudiants. L’équipe universitaire entend confirmer et accentuer ce rôle de pilotage.

Serge Miguet
Directeur ou Doyen de la composante